

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132-129-1907 accordant un congé de convalescence de trois mois à M. Rousselet, Sous-Chef de bureau des Secrétariats Généraux des Colonies, détaché au Secrétariat du Gouvernement.

n° 132-129-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juillet 1907

Numéro JO
n° 129 du 01/08/1907

Date du numéro
1 août 1907

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Rousselet, Sous-Chef de bureau des Secrétariats Généraux des Colonies.